



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2019

- Membres afférents au Conseil Municipal : 15
- En exercice : 12
- Présents : 10

- Excusés : Irène MAURIN, pouvoir à D. PERRIN
- Absents : Nadine Noël

- Secrétaire de séance : François VILLIEN
- Président de séance : Michel GILES, Maire

Ouverture de la séance à 18h30

M. le Maire demande une MINUTE DE SILENCE A LA MEMOIRE du Président Jacques CHIRAC.

- **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 19 août 2019.**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 19 août 2019 est lu et approuvé à l'unanimité.

Suite à une remarque du Président de PSMi concernant le chantier jeunes du Chastelas, et sur l'absence de mention dans le PV de la participation active de Puy-Saint-Martin Initiatives en tant que partenaire dans cette opération, le Maire indique que la délibération incriminée était destinée uniquement à pouvoir payer une indemnité aux participants, et qu'il n'y a donc pas lieu de modifier le PV du Conseil. Il renouvelle ses remerciements à PSMi, ainsi qu'à la CCVD, sans que ce chantier n'aurait pas pu avoir lieu.

I. PROJET EOLIEN

- Ballade éolienne du 19 octobre :

Une randonnée pédagogique est organisée le samedi 19 octobre à 10h : Départ de l'aire de repos dite « de la Tranchée » à la Pigne (croisement D6/D26) – Distance 4 km, dénivelé 50m - Arrêt au mât de mesure et retour par les éoliennes existantes.

II. INTERCOMMUNALITE, URBANISME, PERSONNEL, ADMINISTRATION GENERALE :

Intercommunalité

- CCVD : C/R du Bureau Communautaire du 3 septembre 2019
 - o Mise en œuvre d'un Pôle d'activités à Saoû, Subvention club cyclo de PSM (600 €), ...
- CCVD : C/R du Conseil Communautaire du 24 septembre 2019
 - o Présentation des missions de l'ACFI (mission d'inspection), Prise de participation de la SEM dans DWatt, composteurs individuels en bois (revente des composteurs par la CCVD au prix de 50 €), DPU Chabrillan,
- SIGMA : suite à l'absence de quorum, une nouvelle réunion aura lieu le 30/9/2019
- SDED : actualisation des statuts du SDED. **Délibération adoptée à l'unanimité**
 - o Transformation nature juridique, Evolutions statutaires (éclairage public, efficacité énergétique, représentativité des territoires)
- SID : Modification des statuts du SID. **Délibération adoptée à l'unanimité**
 - o Retrait des communes de Saulce-sur-Rhône et de Mirmande du SID. **Délibération adoptée à l'unanimité**

Urbanisme

- Dossiers et demandes en cours : 2 dossiers ont été déposés par la commune. Celui des locaux techniques, qui a été accordé, et celui de l'extension du auvent de la buvette du stade.
- Modification simplifiée du PLU de PSM : réunion 09/10 à 11h30 à la CCVD (salle 33)
- Calendrier des Réunions PLUI :
 - o 8 octobre 2019 : commission urbanisme/habitat
 - o 12 novembre 2019 : commission urbanisme PLUI : séance de travail sur la cartographie des enjeux
 - o 2^{ème} semaine de décembre 2019 : commission urbanisme PLUI : validation du diagnostic et des enjeux
 - o 2^{ème} semaine de janvier 2020 : conférence des Maires : validation du diagnostic et des enjeux
 - o 25 février 2020 : Conseil Communautaire : validation du diagnostic et des enjeux cartographiés

Administration générale

- Attractivité des centres villes et villages, participation à l'appel à projets du Département. **Délibération adoptée à l'unanimité**

Le dossier proposé par M. le Maire concerne la coordination et la mise en cohérence des différents chantiers lancés ou prévus suite à la mise en service de la déviation. Son périmètre comprend la traverse du village (ex D6) depuis le garage Chapouan jusqu'au rond-point de l'Olivier, y.c. la rue du 19 mars, la zone « Champ de Mars – Parking – Mairie », et la colline du Chastelas. Il concerne également l'aire de « La Tranchée » qui surplombe le village en bordure de la D6.

- Rétrocession d'un chemin à l'AFR. **Délibération adoptée à l'unanimité**

La commune a dernièrement acquis 1 parcelle de la CCVD (contre 1€ symbolique) et 1 parcelle (par échange) de M. Jean-Pierre BORNE afin de créer un chemin rural, facilitant l'accès des engins agricoles. Le Conseil municipal a décidé de confier la gestion de ce chemin à l'AFR et de lui céder ces parcelles à cet effet. Ce chemin sera accessible au public.

III. JEUNESSE, VIE SCOLAIRE, SOLIDARITE, LOGEMENT

Vie scolaire

- Bilan de la rentrée scolaire : **effectifs**

Puy-Saint-Martin :

- 4 TPS, 6 PS, 15 MS : 25 élèves
- 11 GS, 7 CP : 18 élèves

Roynac :

- 8 CP, 9 CE1 : 17 élèves
- 10 CE2, 10 CM1 : 20 élèves
- 6 CM1, 15 CM2 : 21 élèves

Soit un total de 101 enfants.

- Rentrée du périscolaire

- 39 enfants scolarisés et en âge de fréquenter le périscolaire de Puy-Saint-Martin
- 28 se sont inscrits au moins une fois au périscolaire soit 71.80%
- Le nombre de créneaux facturés est en augmentation par rapport à la même date l'année dernière de 56 créneaux ce qui représente 1 enfant en plus tous les soirs
- Nous avons en moyenne 17.5 enfants inscrits chaque soir
- Il y a moins d'enfants différents chaque jour mais ils restent beaucoup plus tard ce qui augmente le nombre de créneaux facturés
- 36 enfants fréquentent la cantine soit 92.30%

IV. FINANCES ET ENERGIE

- Décision modificative n°3 – correctif.

M. l'adjoint chargé des finances rappelle que lors du Conseil municipal du 19 août 2019, une décision modificative a été validée. Il était alors indiqué que les dépenses d'investissement pour le compte 10226 (taxe d'aménagement) allaient être augmentées de 1000€ alors qu'il s'agit en réalité d'une recette. Il convient donc de corriger cette erreur afin de rééquilibrer le budget principal.

Délibération adoptée à l'unanimité

- Mise à jour des tarifs d'occupation du domaine public pour les marchands ambulants. Pour plus de souplesse dans la gestion du marché estival, la taxe est fixée à 3€ par passage. **Délibération adoptée à l'unanimité**
- Demandes de subvention au Département (à faire avant la fin septembre)
 - Extension du cabanon de St Jean. Les travaux sont chiffrés à 4750 € pour refaire un mur et un auvent. **Délibération adoptée à l'unanimité**
 - Extension du columbarium pour un risque de saturation rapide, chiffré à 5 383 €. **Délibération adoptée à l'unanimité**

V. QUESTIONS DIVERSES

- **Ronde Alexoise cyclo : passage le 5 octobre à Puy-Saint-Martin**
- **50 ans de l'ADMR le 9 novembre à 17h à Cléon**
- **Réunion publique LIBERTALIA samedi 28 octobre**

La séance est levée à 20 h.

Prochaine séance du Conseil Municipal : le jeudi 24 octobre à 18h30